



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vente

Question écrite n° 68089

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la vente de répliques d'armes à feu. Les jouets reproduisant les armes à feu contribuent à banaliser la violence chez les enfants et à valoriser l'agressivité. De plus certaines répliques fidèles d'armes à feu de type « soft ball » sont régulièrement utilisées pour menacer des citoyens qui se laissent duper. Enfin, ces répliques sont une source de difficulté supplémentaire pour les forces de l'ordre qui peuvent les confondre avec d'authentiques armes à feu et agir en conséquence. Il souhaiterait donc que la vente de toute réplique d'armes à feu soit interdite.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68089

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6154